



AVEZ-VOUS UN EMPLOI ?



Découvrez les **nouvelles règles** qui vous concernent si vous avez un travail rémunéré et que vous séjournez dans un centre d'accueil



SCANNEZ-MOI
(en 14 langues)



Des questions ? Parlez-en à votre assistant social. Votre assistant vous expliquera ce que les nouvelles règles impliquent pour votre salaire.

www.fedasilinfo.be